



**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT
DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE**

CONCOURS INTERNE ET CAER

Section : sciences de la vie et sciences de la Terre

Session 2017

Rapport de jury présenté par

**Madame Monique DUPUIS
Inspectrice Générale**

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire

- | | |
|--|---------|
| 1. Préambule | Page 3 |
| 2. Règlements relatifs aux concours | Page 4 |
| 2.1. Les épreuves | |
| 2.2. Le programme du concours et les compétences professionnelles attendues | |
| 3. Données chiffrées relatives aux deux concours pour la session 2015 | Page 8 |
| 4. Analyse des épreuves de la session 2016 et conseils du jury : | Page 12 |
| 4.1. Conseils généraux | |
| 4.2. Analyse et conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP | |
| 4.2.1. Première partie du dossier de RAEP | |
| 4.2.2. Deuxième partie du dossier de RAEP | |
| 4.3. Analyse et conseils pour l'épreuve orale d'admission | |
| 4.3.1. Organisation et déroulement de l'épreuve | |
| 4.3.2. Les focales et éléments d'évaluation | |
| 4.3.3. Constats et conseils du jury aux candidats | |
| 4.4. Conclusion | |

1. Préambule

Ce rapport de jury fait le bilan du concours session 2017, mais il a surtout pour objectif d'aider les futurs candidats à se préparer au mieux au concours, qu'ils se présentent pour la première fois ou qu'ils aient échoué lors d'une précédente session.

Pour cette session 2017, le nombre de postes offerts au concours était en augmentation sensible : 44 postes pour le capes interne (42 pour la session 2016), et 79 postes pour le CAER interne (76 pour la session 2016). Les candidats admis à ces concours seront nommés professeurs certifiés stagiaires à la rentrée scolaire 2017.

Les épreuves orales du CAPES interne et du CAER interne se sont déroulées du 9 avril au 15 avril 2017 au lycée La Colinière, à Nantes (44). Le bon déroulement du concours au cours de cette session a permis d'évaluer les candidats dans d'excellentes conditions matérielles. La présidence tient à remercier l'équipe de direction et le personnel technique du lycée La Colinière, mais également les services rectoraux de l'académie de Nantes, pour leur accueil et leur aide efficace à l'organisation de ce concours. Les membres de l'équipe technique, d'un très haut niveau de compétence, ont su apporter leur aide efficace à la fois au jury et aux candidats : le concours ne fonctionne que grâce à leur dévouement sans faille, qu'ils en soient ici remerciés.

Le jury et la présidence tiennent à féliciter les candidats reçus pour leur réussite, fruit de leur investissement dans la préparation de ce concours. Une bonne préparation, qui prend racine dans la pratique quotidienne et se prolonge dans un travail plus spécifique, souvent avec l'aide de formateurs, est essentielle à la réussite.

Le jury ne peut que déplorer que des dossiers RAEP soient refusés car ils ne respectent pas les consignes pourtant explicites, que certains candidats admissibles à l'oral découvrent seulement à cette occasion les modalités des épreuves, ou encore que des candidats peinent à expliciter certains éléments de contenu de leur propre dossier RAEP lors de l'épreuve orale.

Les concours du Capes Interne et du CAER interne de SVT comportent deux parties : l'admissibilité, qui repose sur l'évaluation d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (dossier RAEP), et l'admission qui repose sur une épreuve orale.

Depuis la session 2015 les modalités de l'épreuve orale ont évolué dans le sens où les candidats ne peuvent plus dorénavant choisir le niveau (collège ou lycée) de leur sujet pour l'épreuve orale d'admission.

Le concours est en adéquation étroite avec des situations ou des attentes professionnelles. L'évaluation se fait d'abord sur des faits : des écrits, des analyses de documents, des connaissances, des manipulations réalisées, des observations matérialisées par des productions écrites ou numériques, etc.... Elle repose aussi sur l'analyse du degré de réflexion du candidat, sur le regard qu'il porte sur les pratiques professionnelles. Comme par le passé, ceci nous amène à insister sur l'importance des actes quotidiens. **C'est chaque jour, pour chaque personnel non titulaire, que se prépare le concours.**

2. REGLEMENTS RELATIFS AUX CONCOURS

1. Les épreuves

Selon l'arrêté du 19 avril 2013 modifiant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, publié au **journal officiel n°0099 du 27 avril 2013** (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>) l'admissibilité du concours interne repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et est noté de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire. **Il doit être conforme sur le fond et sur la forme aux conditions définies par la réglementation.**

L'épreuve professionnelle d'admission comporte un exposé, suivi d'un entretien, qui s'appuie sur une situation expérimentale, intégrant la réalisation pratique que celle-ci comporte.

L'arrêté du 21 mai 2014¹ paru au JORF n°0130 du 6 juin 2014 introduit une modification de modalité concernant l'épreuve professionnelle du concours interne du CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre à partir de la session 2015 :

*« Epreuve professionnelle. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier proposé par le jury se rapportant à une situation expérimentale en lien avec les programmes des classes des collèges et des lycées et **intégrant la réalisation pratique** que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat... ».*

Le sujet proposé au candidat lors de l'épreuve orale peut donc concerner tout niveau de la scolarité secondaire, de la 6^e à la terminale S, y compris l'enseignement de spécialité SVT en Terminale S.

A. L'épreuve d'admissibilité (coefficient 1)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

- **Dans une première partie** (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- **Dans une seconde partie** (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E07FA51D45B48C1D69AA2762894642E2.tpdila18v_1?cidTexte=JORFTEXT000029049759&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029049659

technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint (*annexes*), sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. **Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.**

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite;
- la structuration du propos;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maxima pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. L'épreuve d'admission (coefficient 2)

L'épreuve d'admission, ou épreuve professionnelle, comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier se rapportant à une situation expérimentale et intègre la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : quarante-cinq minutes maximum, entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes au maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à disposition du jury.

2. Le programme du concours pour la session 2018

Le programme de ces concours internes du CAPES et du CAER de SVT est consultable à cette adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Pour la session 2018, ces programmes sont :

- Pour le collège :
 - o les programmes parus au BOEN spécial n° 10 du 19 novembre 2015
 - o le socle commun de connaissances, de compétences et de culture – BOEN n°7 - 23 Avril 2015
- Pour le lycée :
 - o Classe de seconde : Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

- Classe de première S : Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010
- Classe de 1^{ère} L/ES : Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010
- Classe de Tle S : Bulletin officiel spécial n° 8 du 13 octobre 2011
- Enseignement de CBSV en première STL : Bulletin officiel spécial n° 3 du 17 mars 2011
- Enseignement de CBSV en terminale STL : Bulletin officiel spécial n° 8 du 13 octobre 2011
- Enseignement d'exploration « MPS » en classe de seconde : Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010
- Enseignement d'exploration « sciences et laboratoire » en classe de seconde : Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

Commentaires du jury

Le jury rappelle que **seuls les programmes officiels parus au BOEN font foi**, et que les manuels scolaires ne peuvent être cités comme référence en la matière.

Le programme du concours est fondé sur **celui des enseignements de SVT et des enseignements interdisciplinaires auxquels les SVT participent, de la 6^e à la terminale** (voir références ci-dessus). **Le niveau de connaissances attendu est celui de la licence (L3)**, pour assurer une bonne maîtrise des objectifs et dominer les contenus des programmes dans leurs dimensions scientifiques, pédagogiques et éducatives.

Les connaissances de physique, de chimie et de mathématiques nécessaires pour traiter les programmes de sciences de la vie et de la Terre doivent être maîtrisées aussi bien pour les programmes de SVT que ceux de sciences expérimentales, pour les enseignements d'exploration (MPS, Sciences et Laboratoire, ...) mais aussi pour la série sciences et technologies de laboratoire en classes de première et de terminale.

Des acquis d'autres disciplines peuvent aussi être mobilisés en particulier dans les éducations transversales, en histoire des Arts, etc.

Le candidat aura repéré **le rôle de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre dans l'acquisition, par tous les élèves de collège, des diverses compétences du socle commun de connaissances et de compétences.**

Le candidat, au-delà des savoirs et de la maîtrise des démarches scientifiques, doit avoir compris ce qu'est le savoir scientifique, son mode de construction et son évolution au cours de l'histoire des sciences. Il est attendu du candidat qu'il soit en mesure de montrer comment l'enseignement des SVT contribue notamment :

- à l'acquisition de la culture scientifique et des modes de raisonnement qui y sont associés (démarches scientifiques) ;
- à la maîtrise des langages et des moyens de communication scientifique (textes, images, graphiques) ;
- à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et leur intégration dans les pratiques pédagogiques ;
- à l'acquisition de compétences sociales et civiques (particulièrement dans les domaines de la santé et de l'environnement) ;
- au développement de l'initiative, de l'autonomie, de l'esprit critique.

Tout candidat se doit également de connaître les modalités et la nature des sujets des épreuves d'examen : DNB (épreuve de sciences et technologie) et Baccalauréat (épreuves écrites, ECE, TPE), tant dans les filières S que dans les filières L et ES, ainsi qu'en STL CBSV.

Enfin, le candidat doit être en mesure de **replacer son enseignement dans un contexte pédagogique et éducatif plus global** et de préciser ce que peut être sa contribution :

- à l'accompagnement personnalisé des élèves au collège comme au lycée
- à l'orientation des élèves
- aux éducations transversales et aux parcours des élèves
- à des enseignements transversaux (EMC, histoire des arts)
- au projet de l'établissement
- à la déclinaison des orientations de l'éducation nationale

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, les thématiques liées à la laïcité et à la transmission des valeurs républicaines au cœur de l'Ecole trouvent toute leur place dans les épreuves orales d'admission des concours de recrutement des enseignants du second degré.

3. Les compétences professionnelles attendues d'un enseignant dans le second degré

A travers les deux épreuves du concours, **le jury évalue les diverses compétences professionnelles attendues d'un enseignant, de SVT, exerçant dans un établissement scolaire du secondaire, collège ou lycée.** Ces compétences ne se limitent pas, bien évidemment, à la mise en œuvre du programme de SVT.

Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

[...]

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

Ce référentiel a été publié au BOEN du 25 juillet 2013 et il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>

3. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX CONCOURS – SESSION 2017

A. Origine des candidats par académie – session 2017

Académie	CAER interne	CAPES INTERNE	TOTAL
AIX-MARSEILLE	34	23	57
AMIENS	9	8	17
BESANCON	12	4	16
BORDEAUX	20	8	28
CAEN	8	6	14
CLERMONT-FERRAND	17	8	25
CORSE	5	0	5
DIJON	11	4	15
GRENOBLE	29	19	48
GUADELOUPE	19	1	20
GUYANE	16	2	18
LA REUNION	25	3	28
LILLE	36	20	56
LIMOGES	8	2	10
LYON	19	22	41
MARTINIQUE	18	1	19
MAYOTTE	12	0	12
MONTPELLIER	21	10	31
NANCY-METZ	22	6	28
NANTES	27	27	54
NICE	18	4	22
NOUVELLE CALEDONIE	4	1	5
ORLEANS-TOURS	17	13	30
PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	83	93	176
POITIERS	14	8	22
POLYNESIE FRANCAISE	8	7	15
REIMS	5	10	15
RENNES	19	35	54
ROUEN	14	8	22
STRASBOURG	22	9	31
TOULOUSE	25	3	28
Totaux	597	365	962

B. Répartition des candidats par sexe – session 2017

	CAPES interne		CAER interne	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Présents	127	238	214	383

C. Statut des candidats – session 2017

Statut des candidats - CAPES Interne de SVT

Statut	Nombre de présents
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	1
ASSISTANT D'EDUCATION	36
CERTIFIE	5
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	337
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	2
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	3
CONTRACTUEL ENS SUP	12
ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	16
ENSEIG NON TIT ETAB SCOL.ETR	14
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	12
INSTITUTEUR	3
MAITRE AUXILIAIRE	18
MAITRE CONTR.ET AGREE REM MA	1
MAITRE CONTR.ET AGREE REM TIT	2
MAITRE DELEGUE	3
PERS ADM ET TECH MEN	9
PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	12
PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	1
PERS FONCT HOSPITAL	12
PERS FONCT TERRITORIALE	7
PERS FONCTION PUBLIQUE	11
PLP	20
PROFESSEUR ECOLES	56
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	3
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1

Statut des candidats du CAER interne SVT – session 2017

Statut	Nombre de présents
MAITRE CONTR.ET AGREE REM MA	163
MAITRE CONTR.ET AGREE REM TIT	10
MAITRE DELEGUE	192

D. Données chiffrées concernant les épreuves du CAPES interne SVT – session 2017

Epreuves d'admissibilité – CAPES interne SVT – session 2017

Nombre d'inscrits	597
Nombre de candidats présents	308
Nombre de candidats non éliminés ²	306
Moyenne des dossiers des non éliminés	9,55
Moyenne des dossiers des admissibles	14,38

² Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire

Note minimale du dossier des non éliminés	1
Note maximale du dossier	19
Barre d'admissibilité	13
Nombre d'admissibles	88

Epreuves d'admission – CAPES interne SVT – session 2017

Nombre de candidats présents à l'oral	82
Nombre de candidats absents à l'oral	6
Nombre de candidats admis sur liste principale	44
Candidats étrangers	1
Barre d'admission (sur 20)	9
Moyenne des candidats admis (portant sur l'oral)/20	10,91
Moyenne des candidats admis (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	12,16
Moyenne des candidats présents (portant sur l'oral)/20	7,74
Moyenne des candidats présents (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	9,97
Note minimale d'oral des candidats admis/20	6,5
Note d'oral du premier candidat admis/20	18
Note maximale de dossier des candidats admis	19
Moyenne générale du premier candidat admis/20	17,6
Note d'oral du dernier candidat admis/20	6,5

E. Données chiffrées concernant les épreuves du CAER interne SVT – session 2017

Epreuves d'admissibilité CAER interne SVT – session 2017

Nombre d'inscrits	365
Nombre de candidats non éliminés	259
Moyenne des dossiers des non éliminés	10,3
Moyenne des dossiers des admissibles	12,65
Note minimale du dossier des non éliminés	1
Note maximale du dossier RAEP	19
Barre d'admissibilité	9
Nombre d'admissibles	159

Epreuves d'admission CAER interne SVT – session 2017

Nombre de candidats présents à l'oral	141
Nombre de candidats absents à l'oral	18
Nombre de candidats admis sur liste principale	79
Candidats étrangers	0
Barre d'admission (sur 20)	8,3
Moyenne des candidats admis (portant sur l'oral)/20	9,96
Moyenne des candidats admis (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	11,02
Moyenne des candidats non éliminés (portant sur l'oral)/20	7,32
Moyenne des candidats non éliminés (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	9,10
Note minimale d'oral des candidats admis/20	5
Note maximale d'oral du premier candidat admis/20	19
Note de dossier du premier candidat admis/20	14
Note d'oral du premier candidat admis/20	19
Moyenne générale du premier candidat admis/20	17,3
Note d'oral du dernier candidat admis/20	5,5
Note de dossier du dernier candidat admis/20	7
Note minimale d'oral des candidats non éliminés/20	0,5
Note maximale d'oral des candidats non éliminés/20	19

F. Résultats par académie – CAPES et CAER internes de SVT – session 2017

Académie	CAPES interne			CAER			Total des admis
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis	
AIX-MARSEILLE	5	3	1	12	12	6	7
AMIENS	1	1	0	4	3	3	3
BESANCON	2	2	2	2	2	1	3
BORDEAUX	4	3	3	5	5	4	7
CAEN	1	1	1	1	1	1	2
CLERMONT-FERRAND	1	1	0	2	2	2	2
CORSE	2	2	2	0	0	0	2
DIJON	0	0	0	2	2	2	2
GRENOBLE	7	6	4	9	9	6	10
GUADELOUPE	2	2	0	0	0	0	0
GUYANE	2	2	0	0	0	0	0
LA REUNION	4	4	2	0	0	0	2
LILLE	4	4	1	9	9	6	7
LIMOGES	2	2	0	1	1	0	0
LYON	4	4	3	8	8	5	8
MARTINIQUE	0	0	0	1	0	0	0
MAYOTTE	3	3	1	0	0	0	1
MONTPELLIER	4	4	2	8	7	3	5
NANCY-METZ	6	5	4	4	4	4	8
NANTES	9	9	7	12	10	7	14
NICE	4	4	3	1	1	0	3
NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	1	1	1	1
ORLEANS-TOURS	2	2	1	3	3	3	4
PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	9	8	4	45	38	15	19
POITIERS	4	4	1	3	3	1	2
POLYNESIE FRANCAISE	2	2	0	2	2	1	1
REIMS	0	0	0	7	6	4	4
RENNES	0	0	0	13	11	4	4
ROUEN	3	3	2	1	0	0	2
STRASBOURG	0	0	0	3	1	0	0
TOULOUSE	1	1	0	0	0	0	0

4. Analyse des épreuves de la session 2017 et conseils du jury

4.1. Remarques générales

Le jury formule les conseils ci-dessous, en relation avec des points sur lesquels il porte un regard tout particulier lors de l'évaluation des dossiers de RAEP ou à l'occasion de l'épreuve professionnelle, et qui peuvent être discriminants lors de l'évaluation.

➤ **Réactiver, actualiser ou acquérir des connaissances scientifiques solides en sciences de la vie et de la Terre.**

On ne peut enseigner convenablement qu'en s'appuyant sur une maîtrise correcte des grands concepts et des démarches disciplinaires. Rappelons que le grade de professeur certifié, et l'accès à son échelle de rémunération dans l'enseignement privé, offrent la possibilité d'enseigner à tous les niveaux du collège et du lycée. **Le minimum que l'on puisse exiger est donc la maîtrise des notions essentielles des programmes de SVT de l'enseignement secondaire dans son ensemble.** Les résultats du concours, lors de l'épreuve orale qui constitue le seul moment de validation de la maîtrise de ces grands concepts, révèlent malheureusement des bases scientifiques trop souvent déficientes et une culture scientifique insuffisante. **Il est fortement conseillé aux candidats, de profiter de chaque situation d'enseignement pour travailler avec rigueur et veiller à actualiser et compléter les apports de leurs connaissances universitaires en développant des visions systémiques et le sens de l'essentiel.**

➤ **Identifier les lignes directrices des sujets traités – maîtriser les programmes**

Les présentations écrites comme orales doivent être organisées et structurées. On attend d'un professeur qu'il ait fondé une vision stratégique de la leçon qu'il aborde, du chapitre qu'il traite, du programme de l'année, du programme du cycle pour le collège. Il est donc fondamental de lire les programmes en insistant plus particulièrement sur leurs objectifs, leurs intentions générales et les idées fédératrices. Il est rappelé que le règlement du concours stipule que le candidat doit « maîtriser les objectifs et dominer les contenus des programmes en vigueur ».

Le jury rappelle que le programme ne se résume pas à une suite juxtaposée de « notions » à construire et « d'activités envisageables », que les séquences pédagogiques ne se réduisent pas à la mise en œuvre mécanique d'une succession de gestes stéréotypés. **Un parcours de formation d'élève est une suite d'apprentissages et d'évaluations qui doivent présenter une cohérence évidente.**

Les programmes sont fournis aux candidats, il ne leur est donc pas demandé de les connaître « par cœur », mais de les maîtriser (fils directeurs, progressivité, concepts, compétences à faire acquérir, ...). Est-il utile de souligner que ces grandes lignes directrices correspondent à des orientations scientifiques majeures ? Cette connaissance de grands courants de pensée fait partie de l'enseignement scientifique et contribue au décodage de nombreux problèmes de société.

Le jury rappelle également à cette occasion **toute l'importance qu'il est nécessaire de donner aux introductions et préambules** des programmes et des différents thèmes, mais

aussi aux articulations indispensables avec d'autres enseignements, à l'articulation entre ces programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture au collège.

➤ **Exploiter les faits avec rigueur et honnêteté intellectuelle.**

Un enseignement scientifique se fonde sur **l'exploitation des faits**. C'est dire l'importance qu'il faut accorder aux supports qui le sous-tendent.

Connaître les conditions et les techniques d'obtention des résultats fournis, dans leur principe du moins, constitue une nécessité première si l'on veut construire une analyse rigoureuse. Le jury rappelle à cette occasion **la nécessité pour un enseignant de savoir repérer les erreurs que peuvent présenter certains documents**, y compris parfois dans des manuels scolaires.

Manipuler, présenter et traiter puis critiquer les résultats, tout cela contribue à la mise en place d'une culture scientifique dont les candidats doivent savoir faire preuve. **S'entraîner à une exploitation scientifique rigoureuse des faits biologiques et géologiques, prendre en compte les résultats même s'ils sont inattendus, accepter la complexité des situations, les incertitudes...** les sciences biologiques et géologiques y conduisent, et l'adaptabilité des candidats à la variabilité des faits n'est pas indépendante de l'honnêteté intellectuelle qu'ils pourront participer à développer. **Maîtriser soi-même la (les) démarche(s) scientifique(s) est un incontournable pour enseigner des SVT, faire comprendre la science et donner du goût pour les sciences.**

➤ **Faire preuve d'une culture didactique et pédagogique de bon sens**

Maîtriser les aspects didactiques et pédagogiques, c'est s'affranchir d'une standardisation formaliste et sclérosante. L'enseignant doit être en mesure de diversifier au cours de l'année, en fonction des thématiques et des élèves, les démarches de résolution de problème, les modalités de mise en activité des élèves, les formes d'évaluation, ... Il se doit donc de maîtriser tout un éventail de pratiques pédagogiques pour effectuer un choix pertinent lors de la conception des séances.

Lors de l'oral les membres des commissions, en demandant de façon sélective des précisions, se forment rapidement un jugement sur l'authenticité et l'opérationnalité de la réflexion des candidats dans les domaines didactique et pédagogique. Le **bon sens** est à privilégier lorsqu'on expose le contexte ou le scénario pédagogique : il s'agit de créer le besoin de l'exploitation d'un document, la réalisation d'une manipulation, afin de construire progressivement les explications recherchées dans une démarche au cours de laquelle les élèves, à tout moment, savent ce qu'ils cherchent et pourquoi ils le cherchent. **Il s'agit de montrer de façon explicite comment une leçon se déroule concrètement en classe, ce que les élèves ont réellement à faire pour atteindre les objectifs clairement identifiés.**

Le rigorisme artificiel de certains dossiers et de certaines présentations se double parfois de l'utilisation d'un vocabulaire pseudo-spécialisé mal maîtrisé que le jury n'est guère prêt à valoriser.

Rappelons que l'objectif de l'enseignement des SVT est de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être qu'ils sont capables de mobiliser face à une situation nouvelle. **L'évaluation d'une compétence ne peut donc s'envisager que dans le contexte d'une situation nouvelle.**

L'évaluation tient une place toute particulière dans cette culture didactique et pédagogique. L'apprentissage se construit avec la mise en place de stratégies d'évaluation à trois moments clés : l'évaluation diagnostique (qui doit être considérée dans toute sa dimension évaluative et ne pas être confondue avec un simple test de connaissances), l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Enfin, il convient de distinguer évaluation et validation, et de s'interroger sur la notation éventuellement proposée afin de la justifier et de la rendre explicite.

➤ **Utiliser les outils numériques**

L'enseignement des SVT fait largement appel à des logiciels spécifiques (banques de données, modélisations, simulations), mais aussi à l'emploi habituel d'outils de bureautique (traitement de texte et tableur). L'actualisation des connaissances et de la culture didactique et pédagogique au cours de la préparation au concours est grandement facilitée par les ressources disponibles sur internet, notamment à partir d'Eduscol, de la clé concours, du site du CAPES interne et des sites académiques. La maîtrise des technologies numériques est évaluée lors de l'oral puisque les futurs enseignants de SVT sont dispensés du certificat de maîtrise. La consultation du référentiel national du C2i2e (Certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ») est une bonne aide quant à la connaissance du niveau de maîtrise de compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques.

4.2. Analyse et conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP

4.2.1. Première partie du dossier de RAEP

Le jury considère que la forme du rapport RAEP traduit en partie la forme de raisonnement du candidat. Ainsi, un texte qui manque de structuration peut donner une impression d'idées confuses, mal identifiées ou mal hiérarchisées.

Rappel des modalités du concours :

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Le jury rappelle qu'il attend du candidat qu'il donne un sens à ses propos en présentant le parcours professionnel lui ayant permis de se **construire progressivement des compétences qui lui permettent aujourd'hui de prétendre à accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre.**

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister les compétences attendues dans le référentiel des compétences, mais bien de montrer comment il a pu les construire à partir de ses expériences professionnelles antérieures, comment il est capable de se projeter dans cette construction en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

Le jury constate parfois d'une part des maladresses dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences.

Il s'agit, quel que soit son parcours³, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on sait faire preuve d'analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Le jury rappelle que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir ; le jury ne prendra pas en compte ces documents.

4.2.2. Deuxième partie du dossier de RAEP

Rappel des modalités du concours :

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, **à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques** dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît **la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité**, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les **apprentissages**, les **objectifs**, les **progressions** ainsi que **les résultats de la réalisation** que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser conjointement une « réalisation pédagogique ». La « réalisation pédagogique » s'entend comme un ensemble d'actions

³ Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience de surveillance, emploi en dehors de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...)

mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves certaines compétences (connaissances, capacités et attitudes) définies dans les programmes et les référentiels.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe :

- **a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée ou la conduite d'un projet dont l'objet est en relation avec ceux de cette discipline.**

Cette discipline n'est pas seulement concernée par un enseignement de biologie ou de géologie : Chimie-Biochimie-Sciences du Vivant, TPE, Méthodes et Pratiques Scientifiques, Sciences et Laboratoire, sciences à l'école primaire, ST2S, accompagnement personnalisé ... sont autant de situations pouvant impliquer les Sciences de la Vie et de la Terre.

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, PSC1 etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre. Ainsi il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biologie-biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente

- **peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité ;**
- ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie du programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- **comprend obligatoirement une dimension évaluatrice**

On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :

- le contexte pédagogique : niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d'établissement...), place dans la progression, conditions d'enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité etc.) ...;
- la durée de la réalisation présentée en nombre de séances, et en durée pour chacune ;
- les activités proposées aux élèves en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? dans quel contexte ? sont-ils le support d'une évaluation ? etc.
- les résultats obtenus par les élèves ;
- la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre des activités décrites : quand intervient l'enseignant ? sous quelles formes de travail ? quelles sont ses stratégies d'accompagnement des élèves ?
- les prolongements éventuels dans d'autres contextes d'enseignement comme l'aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé etc.) ou d'autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires (ECJS, enseignements d'exploration, DNL, TPE ...).

Dans son analyse, on attend du candidat qu'il :

- justifie les objectifs didactiques et pédagogiques choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;
- explicite sa démarche ;
- détaille, situe et justifie l'(les) évaluation(s) proposée(s);
- montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages;
- identifie les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;
- situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l'élève : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue etc.
- situe son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d'établissement, ...).

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des classes de SVT. Ces observations peuvent aider à rédiger le RAEP et à produire une analyse de séances.

Pièces jointes au dossier : pour tous les documents fournis, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de préciser les sources des documents. On peut conseiller aux candidats à ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

Remarque : La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum sur les 6 pages est à proscrire. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une bonne stratégie.

Commentaires et remarques

Le jury rappelle que le cœur du métier d'enseignant est :

- d'être capable de se centrer en priorité sur les apprentissages des élèves
- d'être capable de mettre en activité les élèves avec des objectifs clairs, que les élèves soient capables de s'approprier
- de mettre en place des modalités d'évaluation justes (l'enseignant doit s'assurer qu'elles sont comprises par les élèves) au service des apprentissages des élèves (à part les évaluations finales certificatives, ces évaluations sont des repères pour l'élève). Ces évaluations permettent, si nécessaire des remédiations, sous des formes qui peuvent être très diverses.

L'enseignant doit ainsi veiller à **lever au maximum les implicites dans ses attendus tant dans les consignes données aux élèves que dans les évaluations**, afin que les élèves soient réellement mis en situation d'apprentissage et de réussite, et que l'évaluation de la maîtrise de ses savoirs et de ses compétences soit la plus juste possible.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

➤ **La pertinence du choix de l'activité décrite** (ou des activités décrites)

- Les SVT sont une discipline expérimentale. Elles ont, en ce sens, des spécificités comme l'expérimentation, l'appui sur des supports concrets, la modélisation numérique ou non etc. Présenter des activités qui y font référence est donc particulièrement pertinent mais non exclusif. Certains candidats ont fait d'autres choix tout aussi intéressants comme des séquences montrant l'acquisition progressive de certaines compétences au travers de séances différentes, parfois espacées dans l'année ; la conduite de projets liés au développement durable ou aux problématiques de santé, en dehors des cours traditionnels de SVT, tout en montrant les liens existant entre les compétences travaillées en cours et celles touchées dans ces dispositifs etc. Il convient, dans ces cas, d'explicitier les possibles relations avec une situation d'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre.
- Une activité est pertinente dès lors qu'elle est mise en place au service de l'élève et en lien avec un programme, une construction de compétences, un objectif d'interdisciplinarité, le projet d'établissement etc. Trop souvent encore, dans cette session 2017, de nombreux candidats prennent en compte les programmes tels qu'ils sont rédigés dans les bulletins officiels mais sans les transposer aux besoins propres de tel ou tel groupe d'élèves. D'autant plus, si le candidat fait le choix d'évoquer une autre situation que celle d'un cours de SVT, par exemple une sortie, un projet ou toute autre activité, il doit la décrire en montrant ces dimensions.
- L'activité décrite peut avoir tout format, celui-ci restant au choix du candidat. Il peut s'agir d'une seule séance comme d'une seule activité ou d'une progression dans le cadre de plusieurs séances, par exemple pour montrer comment se construit une compétence etc. **Ce qui importe c'est la contextualisation, la justification, la mise en perspective et l'exploitation de ce qui est présenté.** Il est exclu par exemple de proposer une description de séances ou de séquences qui s'apparente à un cahier de textes de la classe même en y apportant davantage de détails. **Il s'agit de présenter une réalisation la plus concrète possible** et de montrer en quoi elle permet de faire progresser les élèves dans l'acquisition de compétences, dans le cadre des objectifs fixés. La cohérence entre les situations de classe décrites et les objectifs de formation visés est essentielle

➤ **La maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite** (ou des activités décrites)

- Le candidat doit décrire les stratégies d'apprentissage mises en œuvre, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation décrite.

- Postuler pour enseigner en sciences expérimentales nécessite :
 - de bien maîtriser les contenus et les démarches scientifiques, y compris l'histoire des sciences. De nombreuses erreurs scientifiques sont repérées, souvent à cause d'une simplification excessive des contenus et des méthodes;
 - de bien maîtriser ce qu'est une démarche scientifique, une démarche expérimentale, une démarche d'investigation. De nombreuses confusions apparaissent dans l'emploi de ces termes ;
 - de s'appuyer le plus possible sur le réel et la mise en œuvre des capacités à réaliser des gestes techniques ;
 - de prendre en compte la sécurité, la législation et les règles sécurité ; le jury s'étonne que certains candidats proposent des cultures de bactéries des mains, des dissections de plantes toxiques, des travaux sur des amphibiens prélevés dans le milieu naturel etc. ;
 - d'utiliser des outils numériques comme des logiciels, des banques de données etc.
- Enoncer les objectifs de connaissances et de compétences est indispensable dans la présentation de l'activité choisie mais cela ne suffit pas. La description de celle-ci doit montrer clairement en quoi elle contribue à ces apprentissages et quels sont les acquis des élèves.
Les élèves sont au cœur des apprentissages. Le candidat doit donc faire émerger de sa présentation ce qu'ils réalisent concrètement avec les supports qui leur sont fournis. Les modalités pédagogiques doivent être décrites et surtout justifiées en fonction des objectifs pédagogiques.
- La présentation de l'évaluation mise en œuvre ne peut se suffire à elle-même : le candidat doit en fixer les objectifs, en montrer l'exploitation, le lien avec les apprentissages, la progression des élèves etc. Il ne s'agit pas de présenter des évaluations mais de montrer que les finalités de l'évaluation sont maîtrisées.
- **La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés :**
 - Il s'agit de montrer concrètement comment cette réalisation a été mise en œuvre au sein de la classe : dans quelles conditions matérielles, avec quels effectifs, selon quelle organisation du travail, avec quel public, selon quelle part laissée aux élèves par rapport aux interventions du professeur etc.
 - L'argumentation passe aussi par l'appui sur les programmes, le socle commun de connaissances et de compétences, la place dans la progression des apprentissages, les objectifs des évaluations certificatives, etc.
 - De nombreux sites nationaux et académiques proposent des ressources utiles à l'enseignant dans sa classe. Il est tout-à-fait opportun de s'en servir (tout en citant ses sources) mais dans un dossier il faut aussi montrer pourquoi on s'en sert et comment on s'en sert. Par exemple on ne peut pas se contenter de dire que l'on procède à une remédiation en utilisant les exercices d'une banque en ligne. Il convient d'expliquer de quel exercice il s'agit et en quoi il va contribuer à faire progresser les élèves dans tel ou tel apprentissage.
- **La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;**
 - On attend de la part du candidat des analyses réflexives honnêtes à partir de réelles situations pédagogiques vécues et non, comme on le voit trop souvent, un

commentaire de la démarche mise en œuvre, sans adaptation des stratégies d'apprentissage ou une analyse uniquement basée sur le ressenti du professeur. **Une telle analyse n'est possible que si on a mis concrètement en œuvre la situation décrite.**

- **Les candidats confondent encore fréquemment bilan et analyse** : trop souvent l'analyse consiste en un inventaire de ce que les élèves ont fait ou n'ont pas su faire. Il y a encore trop peu de regard critique sur la situation et les candidats n'envisagent que rarement la remédiation.
 - Une analyse réflexive consiste à la fois à identifier les réussites, les écueils et les pistes de progrès. L'évaluation doit pouvoir jouer son rôle dans les apprentissages.
 - Ce qui est au centre de l'analyse, ce n'est pas la qualité de la mise en œuvre du cours du professeur mais les progrès et les acquis des élèves. Ce sont donc eux que l'on questionne et qui appellent différents types d'analyse :
 - une autocritique de la part de l'enseignant qui utilise l'évaluation comme élément de régulation de ses propres pratiques et explique comment il prend en compte les résultats dans une réalisation ultérieure, dans la programmation ou la progression en cours ou à venir ;
 - la mise en place d'une personnalisation au sein de la classe au service de la réussite de chaque élève ;
 - le lien avec des prises en charge en dehors de la classe, par exemple en accompagnement personnalisé ;
 - L'appui sur des productions des élèves (lors des phases d'apprentissages, dans les évaluations), proposées en annexe, permet un ancrage concret de l'analyse. Il est la base de la réflexion
- **La structuration du propos** :
- S'il convient de respecter les 6 pages imposées, il ne faut pas pour autant oublier de structurer et d'aérer son propos pour en faciliter la lecture (ne pas hésiter à mettre des couleurs, à utiliser du gras, à construire des tableaux etc.). La réalisation doit être titrée et le ou les niveaux de classe concerné(s) indiqué(s). Il s'agit d'éviter tout texte dense et uniquement descriptif ainsi que des informations anecdotiques et de préférer une présentation claire, logique, faisant état d'une vraie analyse ; une description narrative n'apporte rien. Une bonne structuration du propos doit permettre d'identifier rapidement, par des modes de communication appropriés, ce qui relève de rubriques différentes.
 - La mise en page doit être le reflet d'une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
 - Faire des notes de bas de page en cas de citation de ressources, de sites internet etc., allège le texte
 - Faire des renvois vers les annexes s'avère nécessaire lorsque celles-ci existent.
 - Si le candidat le juge utile, des documents ou des photographies peuvent être intégrés dans le texte. Il faut alors être vigilant au respect du droit à l'image en veillant à ce que les élèves ne soient pas reconnaissables. Pour ce faire un traitement de l'image par « floutage » des visages peut être réalisé.
 - Les droits d'auteur doivent être respectés.

- Tout jargon pédagogique, didactique, psychopédagogique, non maîtrisé est à éviter
- **La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe :**
 - Le jury s'étonne d'une orthographe déficiente ou d'une maîtrise très approximative des règles grammaticales de certains dossiers RAEP alors que les candidats préparent leur dossier sans contrainte de temps.
- **La pertinence des documents éventuellement joints en annexe :**
 - Comme le texte l'indique, « *le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury* » pour faire comprendre sa présentation. Il peut s'avérer pertinent d'opérer des renvois aux annexes lors de l'analyse menée dans le « 6 pages ».
 - Les droits d'auteur doivent être respectés, et les sources des illustrations présentes dans les annexes doivent être indiquées.
 - Le nombre d'annexes est limité à deux et le jury rappelle que **des annexes proposées en excès ne sont pas prises en compte.**
 - Il convient que le candidat soit extrêmement attentif au nombre et donc au choix des documents ou travaux fournis :
 - puisqu'ils s'intègrent dans le cadre de l'activité décrite, cela exclut tout document ou travail qui ne s'y rapporte pas, par exemple un rapport d'inspection.
 - proposer des supports d'activités issus de manuel scolaire ne présente aucun intérêt pour le jury. Par contre s'il s'agit d'un document spécifique, élaboré par le candidat et central dans la réalisation proposée, cela peut se montrer pertinent.
 - il faut aussi éviter de proposer des annexes qui relèvent de la même finalité sauf si la comparaison de deux documents ou travaux apportent une plus-value.
 - des travaux d'élèves peuvent constituer des annexes pertinentes si elles viennent en appui des propos tenus dans le dossier, si elles sont réellement utilisées, analysées,
- **L'authentification des documents par le chef d'établissement**

Le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites **atteste des éléments qui figurent dans la seconde partie du dossier.** Il peut ainsi certifier des niveaux d'enseignement assurés par le candidat, de la véracité des affirmations concernant ses activités, de ses prises de responsabilité dans l'établissement.

Un certificat de recrutement n'est pas une attestation d'authenticité.

4.3. Analyse et conseils pour l'épreuve orale d'admission

Le jury tient à rappeler que l'utilisation des technologies numériques fait partie du programme du concours en SVT, ce qui dispense les lauréats du CAPES et du CAER interne de SVT de produire le C2i2e (Certification Informatique et Internet de niveau 2

« enseignant »). **L'épreuve orale d'admission permet donc d'évaluer la maîtrise de ces technologies à ce niveau.**

4.3.1. Organisation et déroulement de l'épreuve

Tout candidat admissible reçoit une convocation lui précisant la date, l'heure et le lieu du passage de son épreuve orale (l'heure indiquée est celle où le candidat doit se présenter au centre d'examen, son épreuve débutant 15 mn plus tard). Si un accusé de réception est demandé il convient de bien respecter les délais de retour ; un envoi par simple courrier est suffisant, mais indispensable.

Tout candidat admissible à l'oral est convié la veille de son épreuve à une réunion d'information ; cette réunion est obligatoire.

Le temps de préparation

Les candidats ont un temps de préparation de deux heures. Ils déposent leurs affaires dans une salle annexe sécurisée et ne peuvent conserver avec eux que leurs stylos et crayons, le papier de brouillon étant fourni ; tout document, mais aussi les téléphones, ordinateurs, montres connectées, baladeurs, calculatrices, clés USB, etc., sont interdits. Toute fraude avérée est un motif d'exclusion du concours pour la session en cours et les sessions suivantes.

Les candidats étaient cette année convoqués par groupe de 6, puisqu'il y avait 6 commissions pour cette session 2016.

Le temps de préparation débute par un passage obligé en bibliothèque, d'une durée maximale d'une heure et minimale d'une demi-heure ; le candidat rejoint ensuite sa salle d'interrogation où il termine la préparation de sa leçon et où il a accès au matériel de manipulation pratique. La liste des ouvrages et cartes géologiques disponibles est en ligne sur le site dédié au capes interne SVT.

Aucun ouvrage ne peut être sorti de la bibliothèque, même pour une utilisation dans la salle d'interrogation ; des scans de certaines pages, en nombre limité (une ou deux) peuvent être demandés – ils seront mis sur une clé USB qui suivra le candidat jusqu'à sa salle d'examen. Le fait de sortir un livre de la bibliothèque pour l'emporter dans la salle d'examen pourra être assimilé à une fraude.

Dans la bibliothèque et dans la salle d'examen chaque candidat dispose d'un ordinateur, non connecté à Internet, mais où il trouve l'ensemble des programmes, le texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que la totalité de la clé concours. Cette clé renferme un très grand nombre de ressources logicielles (logiciels de bureautique et multimédia, logiciels dédiés SVT) et de données numériques (banques de données, animations, documents divers,...). Son contenu est accessible pendant tout le temps de la préparation et de l'exposé lui-même. Elle constitue une ressource proposée et non un passage obligé : l'oral du concours n'est pas le moment le plus favorable pour découvrir son contenu sur le site du CAPES interne : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesint/>

Le candidat peut commencer la réalisation d'un diaporama ou autre document de présentation pour son oral dans la salle de bibliothèque et le terminer dans la salle d'examen. Ce travail se fait directement sur la clé USB qui suit le candidat au cours de son épreuve. La sauvegarde régulière sur cette clé est essentielle pour éviter de perdre le travail

en cours en cas de problème technique (consignes rappelées à chaque candidat par le préparateur qui les suit).

La salle d'examen est équipée d'un vidéoprojecteur.

Cette salle d'examen est équipée d'un vidéoprojecteur.

Pendant toute la durée de la préparation, le candidat bénéficie de l'assistance d'un membre de l'équipe technique chargé de répondre aux besoins matériels, sans toutefois pouvoir se substituer au candidat pour réaliser les montages, mesures ou manipulations.

Les sujets

Pour la session 2017, tous les sujets d'oral étaient construits avec la même matrice, donc selon le même modèle (cf. site <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesint/>).
Chaque sujet se composait :

- d'une page de garde précisant, outre le sujet et ses objectifs, le niveau, la partie de programme concernée et les notions considérées comme déjà construites, et donnant quelques indications sur les attendus. Sur cette page de garde, il est rappelé ce que le jury entend par « situation d'apprentissage » : « un ensemble cohérent et structuré, intégrant les activités proposées, les productions attendues des élèves, ainsi qu'une ou plusieurs formes d'évaluation.
- d'une page précisant le matériel mis à disposition du candidat
- d'un corpus de un ou plusieurs documents en relation avec le sujet
- d'une fiche technique ou un protocole peuvent être joints à cet ensemble (à ce propos, le jury rappelle aux candidats que la clé concours comporte un certain nombre de fiches techniques qui sont donc à la disposition des candidats pendant leur temps de préparation)

Il s'agit pour le candidat de **construire une situation d'apprentissage permettant d'atteindre ces objectifs**, en développant les compétences de son choix et en utilisant du matériel imposé.

Le candidat s'appuie obligatoirement sur une ou des activités pratiques d'observation, de manipulation ou d'expérimentation assistée ou non par ordinateur, de modélisation analogique ou numérique et d'exploitation de bases de données articulée(s) avec une exploitation de tout ou partie des documents proposés.

Si le protocole est long à mettre en œuvre, il est possible d'en réaliser une partie lors de la préparation, le reste étant réalisé devant le jury.

La communication des résultats attendus des élèves sera préparée en amont et/ou réalisée devant le jury.

Les supports pédagogiques peuvent être des échantillons divers, des préparations microscopiques, des documents sur papier ou électronique (images, textes, tableaux de données, cartes), des documents audiovisuels, des sites internet aspirés, des maquettes ou des modèles analogiques, ou des logiciels. Ils sont complétés par du matériel d'observation et d'expérimentation, y compris d'expérimentation assistée par ordinateur (ExAO). Tous les supports proposés doivent être utilisés judicieusement et éventuellement adaptés au niveau de la classe concernée par le sujet. Si un support est délibérément écarté ou modifié par le candidat, celui-ci doit pouvoir argumenter son choix pédagogique.

A ce matériel et aux documents associés au sujet, le candidat peut ajouter, s'il l'estime nécessaire, des compléments dont la liste, obligatoirement limitée, doit être présentée au personnel de laboratoire au début de la période de préparation en salle spécialisée. Cette demande est formulée sur une fiche communiquée ensuite au président de la commission. Il convient de faire des demandes réalistes et surtout d'utiliser le matériel demandé. En cas d'indisponibilité, le préparateur propose un éventuel matériel de substitution ; il signale sur cette fiche tout matériel demandé qui n'aurait pas pu être fourni.

Il est attendu du candidat qu'il utilise les outils numériques de communication à sa disposition lors de son exposé.

Le jury dispose du même dossier numérique que le candidat, de la fiche technique donnée au préparateur et des feuilles remplies par le candidat lors de la demande d'ouvrages en bibliothèque et/ou de matériel supplémentaire.

L'épreuve orale

Le jury était constitué cette année de six commissions. Chacune d'elles, composée de trois membres, a examiné six candidats par jour. Les membres des commissions ont pris connaissance au préalable du sujet. Ils possèdent les deux exemplaires du dossier RAEP ainsi que les résultats de son évaluation lors de l'admissibilité.

L'épreuve dure 1 h 15. Le candidat dispose de 45 minutes au maximum pour traiter le sujet, incluant la réalisation de la ou des activités pratiques. Le jury n'intervient pas pendant l'exposé, sauf de façon brève et ponctuelle en cas de besoin, notamment pour rappeler si besoin la proximité de l'échéance de l'exposé.

Le candidat dispose d'un tableau et d'outils numériques de communication. Le jury insiste sur l'importance d'une trace écrite au tableau, pertinente et bien organisée, même si l'exposé s'appuie sur un diaporama.

L'entretien qui suit dure au maximum 30 minutes, même si l'exposé n'a pas duré 45 minutes.

Il porte sur des aspects didactiques et pédagogiques, scientifiques, éducatifs, sur la connaissance du système éducatif, et tout questionnement qui permettra au jury d'apprécier les diverses compétences professionnelles du candidat telles qu'elles sont rappelées dans le préambule de ce rapport. A cette occasion, le candidat peut être ainsi amené à expliciter ses choix, s'exprimer sur différents aspects de son expérience professionnelle et sur sa connaissance du système éducatif et de ses missions. Les questionnements des membres de la commission de jury prennent appui dans un premier temps sur le sujet présenté, mais peuvent ensuite être élargies à d'autres domaines ; des échantillons, cartes, documents simples, peuvent être dans ce contexte présentés au candidat à ce moment-là. Le questionnement portera également sur certains points du dossier de RAEP, ce qui sera l'occasion pour le jury de s'assurer de son authenticité.

En résumé, l'entretien a pour objectif d'amener le candidat à argumenter ses choix, à discuter de ses propres pratiques, de son expérience professionnelle et de la connaissance de ses missions. Il consiste en des questions simples, de bon sens et de difficulté souvent croissante.

Le jury rappelle que les épreuves orales des concours de recrutement des enseignants du secondaire sont publiques et que des auditeurs libres peuvent donc y assister. Leur nombre

est limité à deux par séance. Il est à noter que très rares sont les candidats qui refusent la présence des auditeurs.

4.3.2. Les focales et éléments d'évaluation

Le jury est particulièrement attentif aux focales et éléments d'évaluation suivants :

➤ **La conception d'apprentissages pertinents au regard des objectifs fixés et des supports fournis**

Le jury évalue la compétence du candidat à bâtir une situation qui permette à l'élève d'acquérir les connaissances fixées dans le sujet et de le former aux savoir-faire, attitudes et/ou compétences qu'il a choisies. La situation doit se limiter au contenu du sujet proposé, qu'il doit traiter complètement mais sans débordement. Les problématiques proposées par les candidats doivent permettre d'atteindre les objectifs notionnels imposés.

Suivant les sujets, la situation exposée par le candidat peut recouvrir une ou plusieurs heures d'enseignement effectif.

Dans la mise en œuvre de la situation, le jury distingue le savoir-faire du candidat dans l'utilisation des supports et le recul critique sur la nature de ces derniers. Il évalue la compétence à intégrer ces mêmes supports dans la mise en œuvre de la situation et la construction des savoirs.

Le jury attend que soit explicitée l'utilisation pédagogique des supports à des fins d'apprentissage adaptés à la diversité des élèves : exploitation rigoureuse du matériel et des documents choisis, construction nouvelle ou approfondie de compétences scientifiques, modalités pédagogiques retenues prenant en compte la diversité des élèves.

Les documents proposés, en nombre limité, peuvent avoir des statuts divers : ils peuvent être utilisés pour créer une situation d'appel ou être intégrés à la démarche explicative ou encore servir de supports d'évaluation. Les documents peuvent être utilisés en l'état ou adaptés. On peut se permettre d'extraire de ceux-ci les seules informations nécessaires au raisonnement, ou d'utiliser les outils logiciels à disposition pour les modifier et les adapter à une activité de l'élève. Leur exploitation ne peut se limiter à une simple évocation. Le jury regrette que la prise en compte des élèves se limite souvent à exprimer ce qui leur sera « demandé », « proposé », « donné » ou « attendu » oubliant leur sollicitation coopérative dans l'échange et le débat.

Les candidats doivent connaître le mode d'obtention des documents pour pouvoir les exploiter. Certains documents peuvent nécessiter une didactisation de la part du candidat pour l'adapter au niveau des élèves. Le jury attend, au-delà de la qualité de l'utilisation par les élèves proposée par le candidat, que celui-ci fasse preuve d'une réelle qualité scientifique dans leur exploitation.

Enfin, le candidat doit savoir faire la distinction entre l'exploitation du réel, du concret et celle d'un modèle. S'il utilise un modèle numérique ou analogique, il doit en connaître les limites et pouvoir discuter de sa place dans une démarche explicative. Il doit également justifier de son intérêt pédagogique dans la situation proposée.

➤ **La cohérence de la démarche proposée**

L'exposé doit montrer la cohérence du scénario d'apprentissage proposé et doit être replacé dans un contexte plus global de parcours d'apprentissages de l'élève. L'exposé se doit donc d'être organisé, que ce soit autour d'un plan ou d'une carte heuristique. Dans tous les cas, il ne peut s'agir d'une simple juxtaposition d'activités. Les supports doivent être mis au service d'une démarche convaincante au regard de la formation des élèves.

Une démarche cohérente doit être logique pour un élève ; elle doit également être balisée, sans excès toutefois, pour en rendre les étapes transparentes pour l'élève.

Une attention toute particulière sera apportée à l'entrée en matière proposée en début de séance, car elle traduit la façon dont l'enseignant motive les élèves, prend en compte leurs acquis et leurs représentations, identifie et formalise les prérequis, leur permet de s'approprier la question ou le problème posé.

Quel que soit la démarche élaborée, elle doit être rigoureuse, scientifiquement correcte et explicite pour les élèves. Le jury insiste sur le fait que le recours à la formulation d'hypothèses doit se faire de façon pertinente, et qu'il n'est pas à systématiser au point de faire perdre tout son sens au statut de l'hypothèse.

La ou les activités proposées aux élèves doivent s'insérer logiquement dans cette démarche et être au service de la résolution du problème ou de la question posée.

Lors de la conclusion il peut s'avérer pertinent de mettre en perspective le sujet traité avec le parcours d'apprentissages des élèves (cohérence verticale des programmes, progressivité des apprentissages, cohérence dans la formation méthodologique de l'élève, etc.).

Un tableau bien géré, doit présenter, en fin de leçon, une image synthétique du contenu et de la logique de celle-ci (y compris, éventuellement, sous forme d'un schéma-bilan).

➤ **La mise en œuvre de la réalisation pratique**

Dans notre enseignement, le réel et le concret tiennent une place privilégiée. La réalisation d'une ou de plusieurs activités pratiques est au cœur de l'épreuve professionnelle. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à manipuler et à utiliser des techniques d'observation, de modélisation, d'expérimentation, etc., parmi lesquelles on peut citer (sans que cette liste ne soit exhaustive) :

- l'utilisation d'outils d'observation (loupe, loupe binoculaire, microscope)
- la réalisation d'une préparation microscopique
- la réalisation d'une dissection (dans le cadre de ce qu'il est effectivement permis par la législation en vigueur au moment du concours)
- la réalisation d'un protocole expérimental assisté ou non par ordinateur
- la réalisation de mesures diverses
- la conception et l'utilisation de modèles analogiques ou numériques
- l'utilisation de logiciels d'acquisition, de bases de données et de traitement d'informations

Il est essentiel que les outils utilisés, les techniques et manipulations réalisées, les logiciels utilisés ne le soient pas en tant que tels, mais soient bien au service de la démarche de résolution de problème, suivie. A titre d'exemple, si l'on propose aux élèves une observation microscopique c'est toujours avec un objectif bien précis : on n'utilise pas le microscope optique pour observer des cellules, mais pour identifier des

cellules en utilisant les critères préalablement définis, ou pour déterminer les caractéristiques de certaines cellules.

Les activités proposées doivent être réellement réalisées par les candidats devant le jury (elles peuvent être commencées pendant le temps de préparation si elles nécessitent beaucoup de temps).

Tout candidat se doit de connaître les règles de sécurité qui président à la mise en activité pratique des élèves et d'adopter un comportement approprié. La consultation du site dédié à la sécurité au labo de SVT est fortement conseillée :

http://www2.ac-toulouse.fr/svt/serveur/securite_svt/index.htm

Le jury sera attentif également au soin apporté par le candidat à sa manipulation, à la rigueur scientifique de ce qui sera envisagé et effectué (existence de témoins dans les expériences, ...), à la qualité de la production obtenue.

Dans certains cas des documents secours peuvent être mis à la disposition des candidats. Si le sujet envisage cette situation, le candidat en est informé dès le début de la préparation. Le jury sera informé du moment où le candidat a demandé ce document secours, et appréciera en fonction des situations (l'utilisation d'un document secours dans le cas où une expérience n'a pas fonctionné alors même que le candidat a parfaitement manipulé ne sera pas sanctionnée dans l'évaluation du candidat). En cas d'échec d'une manipulation, d'une expérience, etc., le jury apprécie que le candidat soit en mesure d'envisager une explication rationnelle.

Dans tous les cas, le candidat doit être en mesure de critiquer l'expérience réalisée, le modèle utilisé, etc. (critique constructive permettant notamment d'en préciser les limites).

Concernant les logiciels utilisés, il est important qu'ils ne soient pas des « boîtes noires » pour les candidats et que la distinction soit faite entre les données présentées : données issues d'une base de données (exemple : Sismolog) – données résultant d'un traitement mathématique (exemple : Ondes P) – données résultant d'un traitement d'images – etc. Enfin, le jury s'étonne chaque année que certains candidats ne fassent pas la distinction entre grossissement d'observation et échelle, et ne soient pas en mesure de donner un ordre de grandeur des éléments observés au microscope par exemple.

Les candidats doivent apporter leur blouse personnelle.

➤ **La nature et l'organisation des traces écrites des élèves dont la communication des résultats**

Le jury souhaite que soient précisées, de façon concrète, l'organisation du travail des élèves, les consignes données et les productions attendues. Les textes attendus peuvent être produits au fur et à mesure par le candidat, ou avoir été préparées et être projetées en temps utile.

Il attend en particulier que le candidat réalise, au moins partiellement, le travail de communication effectivement demandé aux élèves à l'issue de la ou des activités de recherche, en cohérence avec les consignes formulées auparavant. Le jury a encore constaté cette année que les candidats ne présentent que très rarement des traces écrites d'élèves ou alors imprécises (qu'ils n'accepteraient pas de la part d'élèves), et que certains peinent même parfois à les réaliser.

Une conclusion sera formulée de façon concise et explicite. Elle doit répondre clairement au problème posé et à l'objectif fixé au départ. **Le jury attend une cohérence entre les conclusions issues de l'exploitation seule du support, la question ou la problématique posée et la notion construite.** Le jury attend également que soit explicitée la façon dont les élèves vont pouvoir passer du bilan de l'activité à l'objectif de connaissance.

➤ **L'intégration d'une dimension évaluative**

Comme il l'a déjà été précisé dans ce rapport, l'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissages de l'élève. Le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent l'évaluation qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. On se gardera dans ce domaine de toute pratique trop formatée ; la richesse d'une évaluation qui jalonne le parcours des élèves est dans la diversité des questionnements, des modalités, etc. Le jury attend de l'évaluation proposée par le candidat, de quelque nature qu'elle soit, des consignes et des attendus explicites, un questionnement qui permette d'évaluer au plus juste l'élève en fonction du ou des objectifs fixés (attention aux implicites ...). Les compétences ne peuvent être évaluées qu'en plaçant l'élève face à un problème nouveau, une situation nouvelle.

Le jury attend également du candidat qu'il propose les résultats attendus, qu'il soit en mesure de préciser comment les résultats de l'évaluation peuvent aussi orienter ses stratégies pédagogiques, comment elle peut déboucher sur de la remédiation (dont les modalités sont à préciser, il ne suffit pas d'une simple évocation) ou de l'approfondissement. La personnalisation pourra être évoquée à cette occasion.

➤ **Les connaissances scientifiques**

Les connaissances fondamentales relatives aux sciences de la vie et de la Terre sont exigées à un niveau L3. L'admissibilité reposant sur un dossier de RAEP, une partie importante de l'entretien suivant l'exposé de l'épreuve orale porte sur l'évaluation de la maîtrise des connaissances scientifiques du candidat. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou du dossier de RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier, éventuellement complété par des supports apportés par le jury ; il s'élargira peu à peu à d'autres thématiques que celle du sujet présenté. La culture naturaliste pourra également être testée, notamment à partir de la présentation d'un échantillon ou d'une photo.

Au-delà des savoirs, c'est également toute la logique de raisonnement scientifique qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement logique, scientifique, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

➤ **Les connaissances du cadre général de formation de l'élève et de sa scolarité**

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité, dans ses

relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement encadrés institutionnellement et que le candidat se doit de connaître.

Dans le cadre de ses missions au sein de la classe, le candidat peut être amené à aborder la cohérence verticale des programmes, les enjeux éducatifs de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la tenue de classe, la sécurité et la gestion au laboratoire, les relations au sein du laboratoire, la remédiation et la différenciation (qui ne se limite pas à la prise en compte des élèves de l'éducation prioritaire ou « dys »), l'aide à la découverte des métiers des sciences etc.

Dans le même registre, **le candidat doit être capable de situer son enseignement dans le paysage de l'ensemble des enseignements et formations dispensées à l'élève dans son établissement scolaire**, en fonction de son niveau. Ainsi, le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue par exemple à l'acquisition de compétences transversales, notamment celles du socle commun de connaissances et de compétences, mais aussi en quoi il peut contribuer à l'enseignement moral et civique mis en place à la rentrée 2015, ou encore aux divers parcours éducatifs.

La connaissance de dispositifs ou d'objectifs transversaux est demandée (socle commun des connaissances et compétences, TPE, éducation à la santé, au développement durable, accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration...). Sans attendre naturellement une quelconque attitude stéréotypée, le jury évalue l'ouverture générale des candidats, leur capacité à placer la formation de l'élève au cœur de ces dispositifs, et leur conception globale du métier d'enseignant. Le jury s'appuie sur des situations concrètes pour évaluer ces attitudes.

La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité etc.

➤ **L'éthique et la responsabilité**

Dans le préambule de ce rapport le référentiel de compétences professionnelles est évoqué, et tout enseignant, donc tout candidat au concours, se doit de se l'être approprié. Par son questionnement, le jury s'assure de cette connaissance. Il ne s'agit bien évidemment pas de demander au candidat de réciter le référentiel, mais il s'agit de l'amener à se positionner à partir de l'évocation de situations concrètes.

Ainsi, lors de l'entretien, des questions d'éthiques, de responsabilité professionnelle, pourront être abordées.

➤ **La qualité de la communication**

Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde avec franchise, honnêteté, discernement et précision, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique. Le jury apprécie la qualité de la communication orale généralement observée, malgré le stress inhérent à la situation, et, lors de l'entretien, la capacité d'écoute du candidat qui se traduit par une bonne prise en compte des questions posées. Le candidat peut demander à ce que la question soit reformulée, s'il ne la comprend pas. Il n'hésitera pas à indiquer au jury qu'il ne connaît pas la réponse à la question posée, plutôt que de se perdre dans un discours long visant

à masquer une insuffisance de connaissances au cours de l'entretien. Le jury prend en compte la réactivité du candidat.

4.3.3. Constats et conseils du jury aux candidats

Quelques constats du jury pour la session 2017 :

Les candidats qui réussissent sont ceux qui maîtrisent les concepts enseignés et qui savent construire des scénarios pédagogiques où les démarches et activités proposées sont réellement au service des apprentissages des élèves.

Parmi les écueils constatés le plus fréquemment par le jury on peut citer :

- Une méconnaissance, encore trop fréquente, des programmes et dispositifs en vigueur dans les niveaux d'enseignement qui ne sont pas ceux d'exercice du candidat
- Une discordance entre ce qui est présenté dans le dossier de RAEP et la prestation du candidat à l'oral. Par exemple, certains candidats ne sont pas capables de mettre en œuvre lors de l'épreuve orale des pratiques pédagogiques qu'ils décrivent pourtant dans leur dossier de RAEP.
- Une utilisation de termes dont le sens et la réalité ne sont pas réellement maîtrisés : tâche complexe, pédagogie différenciée, évaluation positive, etc.
- Une non maîtrise des connaissances et des concepts, même au niveau lycée.
- Des scénarios pédagogiques où la démarche de raisonnement suivie n'est pas toujours apparente, ou trop formatée
- Un statut de l'hypothèse qui n'est pas bien maîtrisé
- Un manque de maîtrise de la démarche scientifique et de ses diverses déclinaisons ; le jury déplore notamment l'usage systématique d'une démarche hypothético-déductive souvent utilisée de façon caricaturale et ne pouvant pas faire sens pour les élèves
- Des leçons très descriptives et déclaratives sur ce que l'on va faire faire aux élèves, mais où il est bien difficile de voir qu'elle est l'implication réelle de l'élève, quelles sont les consignes de travail, quelles sont les productions attendues, quels sont les apprentissages réellement travaillés
- Un manque de compréhension et de maîtrise des différentes formes d'évaluation, de leurs fonctions respectives, de leur diversité de mise en œuvre, dans un continuum enseignement/apprentissages/évaluations impliquant l'élève. Encore beaucoup de candidats appliquent des techniques sans en maîtriser le sens réel.
- Une difficulté à inscrire la séquence présentée dans le parcours d'apprentissage des élèves (place des acquis, construction progressive des concepts, etc.)
- Une autonomie des élèves dont on parle beaucoup mais qui n'est souvent pas une réalité, qui n'est pas pensée
- Un manque de diversification des modes de communication envisagés
- Un manque de réflexion dans la façon de relier les enjeux des enseignements et de la formation scientifique des élèves aux enjeux de compréhension du monde et des problématiques de santé, de DD, de citoyenneté. La dimension éducative de l'enseignement est encore trop souvent plaquée à la fin d'une séance où sont bâties les notions, et rarement utilisées pour problématiser et participer à la construction même de ces notions.
- Des difficultés persistantes sur l'utilisation de la modélisation
- Un certain manque d'esprit critique vis-à-vis des documents utilisés, des modèles utilisés, des expériences réalisées.

- Une déficience, voire une absence, de méthode d'appropriation du concret. A titre d'exemple, nombreux sont les candidats qui sont déstabilisés lorsque le jury leur présente un échantillon (roche, plante, animal) ou une carte géologique en fin d'interrogation. Même si l'échantillon présenté n'est pas connu du candidat, il doit être en mesure de montrer quelle stratégie il peut employer pour l'analyser, voire l'identifier.

Ces constats traduisent un manque flagrant de préparation à l'oral de nombreux candidats.

Quelques conseils du jury :

Au vu des constats précédents, le jury ne peut que conseiller aux candidats de renforcer leur préparation à l'oral et formule ces quelques conseils :

- Connaissance du système éducatif et des programmes :
 - Lire et s'approprier les textes officiels relatifs à l'organisation des enseignements, des examens, au socle, à la sécurité au laboratoire, aux instances de l'établissement, etc.
 - S'approprier le référentiel de compétences des enseignants
 - Appréhender la place de l'enseignement des SVT dans le paysage pédagogique global du collège et du lycée (articulation et contribution à l'accompagnement personnalisé, etc.)
 - Connaître les programmes de collège et de lycée : Il ne s'agit pas de connaître par cœur les programmes (qui sont à disposition lors de l'épreuve professionnelle), mais d'avoir des repères solides, notamment en termes de construction progressive des concepts et des compétences. Si la focale est bien évidemment mise sur les programmes de SVT, le candidat ne peut ignorer l'existence de programmes auxquels il peut contribuer (EMC, etc.)
- Niveau scientifique :
 - Actualiser ses connaissances scientifiques, et en avoir une très bonne maîtrise. Le niveau d'un professeur doit être supérieur à celui d'un élève de terminale auquel il peut être amené à enseigner. Le candidat remettra utilement ses connaissances à jour en prenant appui sur les programmes et les bilans notionnels destinés aux élèves de lycée
 - Avoir des repères clairs pour chaque domaine et pour chaque thème : grandes idées, schémas explicatifs simples, etc.
- Domaine pédagogique et didactique
 - Se remettre à jour sur ce qu'est la démarche scientifique et la diversité des modalités de sa mise en œuvre
 - Mener une réflexion approfondie, basée sur la réalité des pratiques de classe et centrée sur les apprentissages de tous les élèves, pour être réellement capable de donner du sens à l'activité de l'élève, l'évaluation, la différenciation pédagogique, la prise en compte des acquis, la notion de compétence, etc.
 - Développer l'esprit critique vis-à-vis des documents proposés, des modélisations, des animations interactives, etc. A titre d'exemple, de nombreux candidats présentent encore les animations numériques comme des « preuves » !
 - S'entraîner à développer une stratégie d'analyse d'un échantillon ou d'une carte inconnue
 - Découvrir les principaux logiciels utilisés notamment au lycée dans le cadre de l'enseignement des SVT : il ne s'agit pas pour les candidats de connaître en détail

les fonctionnalités de ces logiciels (des fiches techniques sont mises à disposition lors de l'épreuve professionnelle), mais de savoir ce qu'ils permettent de faire et dans quel(s) contexte(s) ils seront utiles.

- Découvrir le contenu de clé concours disponible en ligne pour être capable d'y trouver des éléments d'aide lors de l'épreuve orale
- Gestion du temps de préparation
 - S'entraîner à faire face à l'imprévu : quel que soit le sujet qu'il découvre, il est important que le candidat prenne le soin de bien le lire, d'en cerner les objectifs et les limites ; il lui faut éviter de paniquer si le sujet concerne un niveau dans lequel il n'a jamais enseigné. **Le jury rappelle ici que ce concours permettra aux lauréats d'enseigner dans tous les niveaux du secondaire et qu'il est donc attendu des candidats qu'ils s'y soient préparés.** Si un candidat doit réaliser une manipulation qu'il n'a jamais faite ou utiliser un logiciel qu'il ne connaît pas, il ne faut pas qu'il oublie qu'il dispose généralement de fiches techniques (sur la clé concours ou fournies avec le sujet) qui lui permettent de réaliser l'activité attendue des élèves.
 - S'entraîner à utiliser les outils numériques qui seront à disposition (traitement de textes, tableur, éditeur de diapositives)

4.4. Conclusion

L'épreuve orale d'admission du CAPES interne permet aux admissibles de faire reconnaître des compétences acquises, le plus souvent « sur le terrain », dans le prolongement du dossier de RAEP. Le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre un enseignement porteur de sens pour les apprentissages et la réussite de tous les élèves.

Les sciences et les techniques évoluent rapidement. Il est indispensable d'actualiser en permanence ses connaissances en lien avec l'actualité et les avancées de la science. Le jury est particulièrement attentif aux candidats qui font preuve de curiosité et d'enthousiasme pour la science qu'ils enseignent.

En outre, il est fondamental pour un candidat de connaître les supports mis à sa disposition et de réfléchir à leur utilisation en situation de classe, tout particulièrement lors de la réalisation d'activités pratiques. Nous encourageons les candidats à prendre connaissance de ces ressources à partir du site du CAPES interne.

Le jury rappelle la nécessité de se préparer et de se former pour se donner toutes les chances de réussite et de perspectives professionnelles au service des progrès des élèves.